

Fiche d'interprétation des résultats du questionnaire de repérage

Interprétation des résultats	Appréciation (J0)	Cs médicale supplémentaire OProMa (J15) pour médecins traitants formés	Orientation à la cs de médecine du travail spécialisée OProMa
1. Si patiente coche « Oui » à une des questions de a à e	Ces activités ne sont pas soumises à la LTr ni à l'OProMa donc pas d'analyse de risques	Non sauf si patiente souhaite des conseils et la cs est à sa charge	Non sauf si patiente souhaite des conseils et la cs est à sa charge
2. Si patiente coche « Oui » à une des questions de 1 à 9	Analyse de risques nécessaire. Si pas d'analyse de risques + expositions à risques → avis d'inaptitude selon principe de précaution + lettre employeur remis à la patiente et réévaluation lors de la consultation OProMa	Oui	Oui
3. Si patiente coche « Oui » à la question N	Pas d'analyse de risques nécessaire sauf si activité 1 à 9 cochée « oui »	Oui si analyse de risques requise	Oui si analyse de risques requise
4. Pour les dernières questions	Pas d'analyse de risques nécessaire	Non, conseils par le-la médecin traitant au décours d'une consultation de suivi de grossesse	Non, conseils par le-la médecin traitant au décours d'une consultation de suivi de grossesse

Pour rappel :

Si vous souhaitez avoir un avis sur vos cas complexes (dans le cas de la situation 2) de la part d'un médecin du travail d'Unisanté-DSTE (Dpt Santé au Travail et Environnement), vous avez la possibilité d'orienter, en accord avec la patiente, à la consultation de médecine du travail spécialisée OProMa. Dans ce cas, merci de compléter le fax de demande de cs au DSTE.